Une magistrate mise en cause pour harcèlement, sa hiérarchie minimise

PAR MICHEL DELÉAN
ARTICLE PUBLIÉ LE JEUDI 12 DÉCEMBRE 2019

Une vice-présidente du tribunal de Versailles est accusée de harceler les greffières et de malmener les justiciables aux audiences qu'elle préside, d'après des informations obtenues par Mediapart. Elle n'a reçu qu'un simple avertissement de sa hiérarchie.

Ce sont les petites mains de la machine judiciaire. Celles et ceux sans qui rien ne fonctionnerait. Moins considérés et moins payés que les magistrats, les personnels des greffes cotent les dossiers, prennent les notes d'audience ou préparent les jugements. Ce sont les indispensables assistants des juges. Parfois maltraités, ils ont du mal à se faire entendre, mais leur parole commence progressivement à se libérer. Au greffe correctionnel du tribunal de grande instance de Versailles (Yvelines), douze des quinze fonctionnaires du service ont, le 24 juillet dernier, saisi le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (**CHSCT**) d'un cas qui s'assimile à du harcèlement moral de la part d'une vice-présidente du tribunal, selon des informations obtenues par Mediapart. Une magistrate qui préside par ailleurs, depuis des années, des audiences correctionnelles en tout point hallucinantes, au cours desquelles sont rudoyés les justiciables.

Le signalement au CHSCT a été suivi d'un courrier adressé le 9 août par le Syndicat des greffiers de France FO à la Direction des services judiciaires (DSJ) de la Place Vendôme, avec copie au président du tribunal de Versailles et au procureur de la République. Un courrier dont Mediapart a pris connaissance *(on peut le lire intégralement sous l'onglet **Prolonger**)*. La magistrate mise en cause, Anne Demortière, préside des audiences de comparution immédiate, ainsi que des audiences correctionnelles concernant les mineurs et la famille. Magistrate depuis 1980, elle a le rang de vice-présidente du tribunal de grande instance (TGI) de Versailles, où elle exerce depuis 2004, après avoir été juge d'instruction, notamment à Paris.

Le tribunal de Versailles. © M.D.

« Nos collègues nous indiquent subir un véritable harcèlement quotidien », expose le syndicat. À la différence des autres présidents de chambres correctionnelles, Anne Demortière effectue *« des visites répétées et intempestives dans les bureaux en exigeant le courrier des audiences à venir* [;] *à cette occasion, elle vérifie si les jugements sont dactylographiés, et si cela n'est pas fait, malgré la date du délibéré largement éloignée, se plaint que les jugements ne sont pas faits assez rapidement, mais se plaint aussi quand il y a trop de jugements qui l'attendent pour signature »*, expose le courrier d'alerte.

« Ses jugements font l'objet de corrections évolutives au fil des mois, des tournures de phrases qu'elle a exigées à un moment sont devenues obsolètes quelques mois plus tard. Elle reste souvent debout derrière nos collègues en attendant qu'ils éditent les pièces à délivrer qu'ils qualifient comme des coups de pression à leur encontre. »

Pendant les audiences, la magistrate dénigre les greffiers et greffières, *« trop lents »*, qui *« ne comprennent rien »*, poursuit le syndicat. *« Nos collègues se plaignent également de devoir travailler dans l'urgence lors des audiences. Ils se plaignent de ne pas pouvoir prendre correctement les notes d'audience, mais également remettre les bulletins de renvoi, Madame Demortière passant à un autre dossier sans même se soucier du travail du greffier. Son attitude pendant l'audience est perçue par nos*

collègues comme particulièrement anxiogène. En effet et si, jusqu'alors, ses brimades se limitaient à nos collègues, Madame Demortière passe la durée de ses audiences à hurler sur l'ensemble des personnes présentes, le ministère public et les victimes n'échappent pas à ses sauts d'humeur. »

Ce n'est pas tout. *« À cela s'ajoutent des critiques ouvertes ou par personne interposée sur l'apparence physique du greffe en général et du personnel de la juridiction en particulier, autres magistrats inclus. Les personnes souffrant d'embonpoint sont invitées par Madame Demortière à s'habiller autrement, à moins manger* [;] *quant aux femmes à poitrine volumineuse, Madame Demortière leur fait des remarques désobligeantes* [;] *à l'audience il en est de même. »*

« Nos collègues se plaignent d'une accumulation quotidienne de vexations, moqueries, réflexions blessantes qu'ils ne sont plus en mesure de supporter et qualifient la situation comme devenue invivable. Ils font état d'un sentiment de mal-être et de stress, qui se caractérisent par de l'énervement, [des] *tremblements, troubles digestifs et du sommeil,* [un] *mal de dos, et* [du fait] *que certains d'entre eux s'effondrent tellement Madame Demortière arrive à leur mettre la pression et à les rabaisser. »*

Déjà dénoncé en vain par le passé, le comportement de la magistrate a cette fois donné lieu à une enquête administrative interne, menée en août et septembre par le président du tribunal et la directrice de greffe. Dix-huit personnes ont été entendues, dont l'ensemble du greffe correctionnel et Anne Demortière.

La majorité des greffiers et greffières ont détaillé le harcèlement dont ils sont victimes, demandant à ne plus travailler avec elle. Anne Demortière a pour sa part nié en bloc et s'est déclarée victime d'un complot. Sollicitée par Mediapart, elle n'a pas souhaité exprimer son point de vue.

Interrogés par Mediapart, plusieurs greffiers et greffières du TGI de Versailles confient travailler la boule au ventre, certains n'arrivant plus à manger les jours d'audience. *« Elle a ses chouchous et ses têtes de Turc. Elle est toujours après nous, elle nous monte les uns contre les autres, c'est épuisant,* raconte une greffière. *On ne peut ni se mettre en grève, ni exercer notre droit de retrait, ni saisir le Conseil supérieur de la magistrature. Il restait le CHSCT. »*

« C'est une magistrate qui méprise les greffières. Elle est dans la toute-puissance. Sa hiérarchie la laisse harceler une vingtaine d'agents et maltraiter les justiciables sans aucune sanction, se désespère une autre greffière. *Voici quinze jours, une collègue est revenue de l'audience en pleurant. »* Un couple de fonctionnaires du greffe est baptisé *« les Thénardier »*. Une greffière se voit moquée pour sa paire de *« mamelles »* ou de *« grosses pastèques »*. Une autre est surnommée *« jarret de porc »*…

L'institution judiciaire laisse faire depuis longtemps. Mediapart a recueilli les témoignages saisissants d'anciens greffiers et greffières d'Anne Demortière quand elle était juge d'instruction à Paris, de 1984 à 2001. *« J'étais sa chose,* dit l'une. *Je ne pouvais pas prendre mes congés, elle m'appelait chez moi à toute heure. C'était l'enfer. J'ai perdu huit kilos, et mon médecin m'a arrêtée. La hiérarchie n'a rien fait. Plus personne ne voulait travailler avec elle. Ils ont fini par lui mettre des greffiers volants. »* Les différents signalements effectués au cours des ans n'ont pas empêché la magistrate, décrite par ailleurs comme une excellente professionnelle, d'obtenir de l'avancement.

À Versailles, l'enquête administrative interne n'a eu que peu de résultats concrets. De source syndicale, on indique que la vice-présidente Anne Demortière a refusé de changer de poste, comme le lui proposait le président du tribunal, Christophe Mackowiak. Elle a seulement accepté de ne plus se rendre au greffe. Le chef de juridiction a pourtant le pouvoir de changer d'affectation les magistrats de son tribunal ou de déclencher des poursuites disciplinaires. Convoquée en octobre par le premier président de la cour d'appel, Bernard Keime-Robert-Houdin, qui avait reçu l'enquête administrative, Anne Demortière, début novembre, s'est finalement vu notifier par voie hiérarchique un simple avertissement, soit la sanction la plus faible, selon des informations de Mediapart, confirmées de source judiciaire.

« Écoutez madame, c'est pas l'endroit pour pleurer ! »

Le déroulement des audiences correctionnelles présidées par Anne Demortière est également problématique. *« Nos collègues nous précisent que Madame Demortière se montre particulièrement offensante envers les justiciables en critiquant leur "stupidité", leur "manque d'intelligence", leur "mollesse", voire, pour certaines victimes, leur manque de retenue lorsqu'elles s'effondrent en pleurs à l'évocation des faits de viols qu'elles ont subis »*, écrivait le Syndicat des greffiers de France FO dans son courrier d'alerte au ministère.

Parmi les incidents et anomalies qui émaillent régulièrement les audiences, Mediapart a appris que le 25 juin une femme a été expulsée sans raison de la salle d'audience par la présidente Demortière : partie civile, convoquée, elle voulait faire valoir le préjudice qu'elle avait subi. N'ayant pu le faire, malgré l'aide d'une fonctionnaire du bureau d'exécution venue l'accompagner dans la salle pour une seconde tentative, elle n'a finalement reçu en son absence qu'un euro de dommages et intérêts.

Le tribunal de Versailles. © M.D.

Plusieurs avocats ayant eux aussi évoqué des débats ahurissants, Mediapart est allé se rendre compte sur place lors de deux audiences de comparution immédiate présidées par Anne Demortière. Vente de stupéfiants, vols avec violences, violences conjugales, les affaires s'enchaînent. La présidente coupe la parole à tout le monde, avocats compris, n'écoute pas les réponses à ses questions, lève les yeux au ciel, soupire, l'air excédé, commente les dépositions, humilie les prévenus, qui comparaissent parfois menottés entre deux policiers. Elle exerce une police de l'audience ultra-autoritaire, ne supportant pas le moindre chuchotement et empêchant justiciables et avocats de circuler, sous peine d'être expulsés de la salle.

Menées tambour battant, les audiences démarrent à 14 heures et s'achèvent généralement à 18 heures. Les demandes de mise en liberté sont examinées et jugées en 10 à 15 minutes. Les prévenus, la plupart pauvres et maîtrisant mal le français, sont interrompus pendant leur déposition et ont droit à des sarcasmes et à des remarques ironiques : *« Vous êtes innocent, je suppose ? »* ; *« Non mais on croit rêver… »* ; *« Vous comprenez ce que je vous dis ? »* ; *« C'est trop mignon ! C'est un conte de Noël ? »* ; *« Arrêtez de dire n'importe quoi ! »* ; *« Faut arrêter de se moquer du monde ! »* ; *« Vous acceptez de répondre aux questions ? Très bien monsieur, nous sommes ravis »* ; *« Ah, on a une star à la barre »*.

Une expression malheureuse d'un prévenu portugais provoque l'hilarité de la présidente, qui la répète en prenant son auditoire à témoin. Pendant les plaidoiries de la défense, la présidente fait des mimiques, parle à l'huissier ou à son assesseur de gauche. Les peines de prison ferme et les maintiens en détention se succèdent à un rythme soutenu. Une victime de violences conjugales se fait rabrouer par la magistrate. *« Non, écoutez Madame, c'est pas l'endroit pour pleurer ! Qu'est-ce que vous avez à pleurer comme ça ? Ne pleurez pas et asseyez-vous. »*

Tout le monde en prend pour son grade. La présidente interrompt les débats à la moindre petite contrariété. *« C'est qui cette dame qui arrive au premier rang ? Vous êtes avocate ? Et votre robe, elle est où ? Alors allez vous changer à l'extérieur de la salle, maître ! »* Un prévenu souffrant d'une déficience rénale est autorisé à boire de l'eau, *« mais avec un verre ! »*. Personne ne cille.

Le 3 décembre, un prévenu s'effondre dans le box, heurte le banc et perd connaissance à l'énoncé du jugement qui le condamne à rester en prison. L'audience n'est pas suspendue. La présidente attend un quart d'heure que les pompiers arrivent, puis encore cinq minutes pendant lesquelles ils prennent l'homme en charge dans le box. Il est finalement traîné hors de la salle d'audience sans avoir repris connaissance et conduit au dépôt du tribunal, d'où on appelle le Samu. Les débats se poursuivent.

Les avocats versaillais sont habitués à ce comportement atypique de la présidente Demortière, en poste depuis 2004, et semblent résignés. Les incidents d'audience qu'ils provoquent sont rarissimes. *« Lors d'une audience où elle hurlait et n'écoutait pas les réponses de mon client, j'ai fait acter par la greffière qu'elle avait déclaré que j'étais insupportable, et j'ai saisi mon bâtonnier, mais elle s'est ensuite excusée »*, témoigne l'avocate Isabelle Felenbok.

« C'est une personnalité extrêmement difficile, tout le monde passe un sale moment pendant ses audiences, mais elle rend de bonnes décisions. C'est l'une des présidentes de correctionnelle les plus justes. On donnerait tout pour que nos clients soient jugés par elle. Il faut seulement les briefer avant. Avec d'autres présidents de correctionnelle, le ton est courtois, mais les peines sont plus lourdes et les mandats de dépôt plus nombreux. »

Ce paradoxe est confirmé par d'autres avocats que M[e] Felenbok : pour être réputée caractérielle, Anne Demortière n'en est pas moins décrite comme une excellente professionnelle. Et qui continue à présider les audiences comme bon lui semble.

« Il en va du bien-être menacé de nos collègues et de l'ensemble des fonctionnaires et magistrats de la juridiction, mais également de l'image qu'elle renvoie de notre ministère aux justiciables et auxiliaires de la justice par son comportement déplacé en public dans le cadre de ses fonctions de magistrat », écrivait le Syndicat des greffiers de France FO au ministère.

Sollicité par Mediapart, le président du TGI de Versailles explique que l'avertissement signifié à un magistrat est une mesure infradisciplinaire qui constitue *« une réponse rapide à une difficulté »*, alors que les procédures disciplinaires sont longues. Quant à procéder au changement d'affectation d'un magistrat de son tribunal, Christophe Mackowiak répond qu'on *« peut changer un magistrat de service en fonction de ses spécialités et de ses compétences, on ne s'improvise pas civiliste ni pénaliste. Si on doit procéder à un changement d'affectation, c'est vraiment qu'on n'a plus d'autre solution. Il faut aussi miser sur la capacité des personnes à prendre conscience des difficultés et à évoluer ».*

« Versailles est une juridiction en tension, avec des réformes en cours et des difficultés d'effectifs », ajoute le président du tribunal. Lequel conclut prudemment : *« Nos équipes sont très impliquées, nos délais de jugement sont bons, et je ne me plains d'aucun de mes magistrats correctionnels pour ce qui est des compétences professionnelles. »*

Boite noire

J'ai interrogé une dizaine de personnes pour cette enquête, qui a duré quatre semaines. La plupart ont demandé l'anonymat, se retranchant derrière le secret professionnel et l'obligation de réserve.

Anne Demortière a répondu à une demande d'entretien le 5 décembre, avec le courriel suivant : *« Compte tenu des graves atteintes à mon état de santé suite à des accusations calomnieuses je suis dans l'impossibilité de vous répondre et espère que votre article ne me nuise pas davantage. »* Dans un second temps, ma demande d'entretien étant renouvelée, elle a ajouté ceci : *« Vous disposez d'informations qui doivent rester dans le domaine interne. J'avise immédiatement mon syndicat de votre démarche. Je vous indique que j'intenterai toute action en diffamation si un article paraît. »*

J'ai par ailleurs assisté à deux audiences entières de la VI[e] chambre correctionnelle présidée par Anne Demortière, les 26 novembre et 3 décembre à Versailles, dont quelques moments sont racontés dans cet article.

Prolonger

Le courrier adressé le 9 août par la secrétaire générale du Syndicat des greffiers de France FO au directeur des services judiciaires :

Monsieur le Directeur des Services Judiciaires,
Nous sommes saisis par nos collègues du greffe correctionnel du TGI de Versailles concernant l'attitude à leur égard de Madame Demortière, magistrat.
Nos collègues nous indiquent subir *« un véritable harcèlement quotidien »*, lequel se matérialise par des visites répétées et intempestives dans les bureaux en exigeant le courrier des audiences à venir, à cette occasion elle vérifie si les jugements sont dactylographiés et si cela n'est pas fait malgré la date du délibéré largement éloignée se plaint que les jugements ne sont pas faits assez rapidement mais se plaint aussi quand il y a trop de jugements qui l'attendent pour signature. Ses jugements font l'objet de corrections évolutives au fil des mois, des tournures de phrases qu'elle a exigé à un moment sont devenues obsolètes quelques mois plus tard. Elle reste souvent debout derrière nos collègues en attendant qu'ils éditent les pièces à délivrer qu'ils qualifient comme des coups de pression à leur encontre.
À l'audience, elle n'hésite pas à dénigrer notre corps qu'elle qualifie de *« caste »*, que nos collègues sont trop lents, ne comprennent rien.
Nos collègues se plaignent également de devoir travailler dans l'urgence lors des audiences.
Ils se plaignent de ne pas pouvoir prendre correctement les notes d'audience, mais également remettre les bulletins de renvoi, Madame Demortière passant à un autre dossier sans même se soucier du travail du greffier.
Son attitude pendant l'audience est perçue par nos collègues comme *« particulièrement anxiogène »*.
En effet et si, jusqu'alors, ses brimades se limitaient à nos collègues, Madame Demortière passe la durée de ses audiences à hurler sur l'ensemble des personnes présentes, le ministère public et les victimes n'échappent pas à ses sauts d'humeur.
Nos collègues nous précisent que Madame Demortière se montre particulièrement offensante envers les justiciables en critiquant leur *« stupidité »*, leur *« manque d'intelligence »*, leur *« mollesse »*, voire pour certaines victimes leur manque de retenue lorsqu'elles s'effondrent en pleurs à l'évocation des faits de viols qu'elles ont subi.
Quand nos collègues essaient de retranscrire son attitude à l'égard des justiciables mais également des auxiliaires de justice, Madame Demortière les critique avec véhémence en leur disant qu'ils ne comprennent rien et qu'ils font des faux en écriture publique.
À cela s'ajoute des critiques ouvertes ou par personne interposée sur l'apparence physique du greffe en général et du personnel de la juridiction en particulier, autres magistrats inclus. Les personnes souffrant d'embonpoint sont invitées par Madame Demortière à s'habiller autrement, à moins manger, quant aux femmes à poitrine volumineuse, Madame Demortière leur fait des remarques désobligeantes, à l'audience il en est de même.
Ces exemples ne sont pas exhaustifs mais nous avons souhaité vous en relater les plus parlants.
Nos collègues se plaignent d'une accumulation quotidienne de vexations, moqueries, réflexions blessantes qu'ils ne sont plus en mesure de supporter et qualifient la situation comme devenue invivable.
Ils font état d'un sentiment de mal-être et de stress, qui se caractérisent par de l'énervement, tremblements, troubles digestifs et du sommeil, mal de dos et que certains d'entre eux s'effondrent tellement Madame Demortière arrive à leur mettre la pression et à les rabaisser.
Enfin, nos collègues souffrent du fait que, dans le passé, certains collègues avaient essayé d'avertir la hiérarchie de Madame Demortière de son comportement à leur égard et qu'il leur avaient été répondu qu'il *« était impossible de faire quelque chose »*.
Si cette réponse a découragé certains de nos collègues qui ont répondu par des demandes de mutation ou changement de service, nous vous demandons de bien vouloir vous saisir de cette problématique et de

prendre toutes les mesures utiles et nécessaires pour faire cesser sans délais les agissements de Madame Demortière restés jusqu'alors impunis.
Il en va du bien être menacé de nos collègues et de l'ensemble des fonctionnaires et magistrats de la juridiction, mais également de l'image qu'elle renvoie de notre ministère aux justiciables et auxiliaires de la justice par son comportement déplacé en public dans le cadre de ses fonctions de magistrat.
Nous vous prions, Monsieur le Directeur des Services Judiciaires, de croire en nos respectueuses salutations.

Isabelle Besnier-Houben

Directeur de la publication : Edwy Plenel
Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès
Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).
Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.
Capital social : 24 864,88€.
Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.
Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.
Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris
Courriel : contact@mediapart.fr
Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08
Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90
Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.
Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.